

# Conditions de participation

## Garantie satisfait ou remboursé

La garantie satisfait ou remboursé concerne tout achat de produits Philips Hue, en ligne ou en magasin, que vous réalisez en Suisse pendant la période de validité de l'offre mentionnée ci-dessous.

Il est impératif que votre achat concerne un Philips Hue Bridge et d'autres produits Philips Hue acquis par la même occasion. Le montant d'achat des produits Philips Hue ne doit pas dépasser CHF 500.

Cette garantie vous permet de tester chez vous et sans risque le Philips Hue Bridge et les produits Philips Hue acquis par la même occasion pendant 100 jours. Si vous n'êtes pas satisfait, vous pouvez procéder à un enregistrement en ligne du Philips Hue Bridge et des produits Philips Hue acquis par la même occasion pour les retourner et ainsi obtenir le remboursement du montant d'achat des produits Philips Hue. Le montant remboursé correspond au prix d'achat, sans toutefois dépasser le prix de vente conseillé («PVC») pour le produit Philips Hue.

**Période de l'offre:** 01.11.2022 – 15.01.2023

**Fin de la période d'enregistrement:** 26.04.2023

**Page de l'offre:** [www.philips-hue.com/aktion](http://www.philips-hue.com/aktion)

Pour faire usage de la garantie satisfait ou remboursé, consultez notre formulaire en ligne ([philips-hue.com/aktion](http://philips-hue.com/aktion)). Vous pourrez vérifier s'il s'agit d'une garantie satisfait ou remboursé ou d'un retour consécutif à l'exercice du droit légal de rétractation du consommateur. Afin de bénéficier de cette garantie, il est nécessaire de fournir la facture originale sur laquelle doivent figurer à la fois le Philips Hue Bridge et les produits Philips Hue acquis par la même occasion (par ex. l'achat d'un Philips Hue Starter Set qui contient le Philips Hue Bridge est également suffisant) et de procéder à un enregistrement en ligne en indiquant votre nom, votre adresse électronique et vos coordonnées bancaires. Suivez les instructions affichées à l'écran pour lancer le processus vous permettant de retourner les produits Philips Hue et d'obtenir le remboursement du montant d'achat.

Dès que l'enregistrement est terminé, veuillez préparer les produits Philips Hue pour l'expédition de retour. Veuillez noter que les frais d'expédition sont à votre charge. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement du colis par la poste ou en cas d'envoi insuffisamment affranchi.

Veuillez expédier vos retours à l'adresse suivante:

Signify GzG  
c/o ESPAS  
Naglerwiesenstrasse 4  
8049 Zurich

# Conditions de participation

Veiller à renvoyer l'intégralité des produits et à ce qu'ils ne soient pas endommagés. Si les produits Philips Hue sont incomplets ou endommagés, vous ne pourrez pas bénéficier de la garantie. Dès la réception des produits, nous procéderons à la vérification de votre retour. Si toutes les conditions sont remplies, le montant d'achat (au maximum le PVC) vous sera remboursé dans un délai de 3–4 semaines sur le compte que vous avez indiqué.

La garantie satisfait ou remboursé vous est accordée par Signify Switzerland AG (autrefois Philips Lighting), Obstgartenstrasse 1+3, 8910 Affoltern am Albis.

Sont en droit de participer les consommateurs âgés d'au moins 18 ans domiciliés et disposant d'un compte bancaire en Suisse. L'usage de la garantie satisfait ou remboursé est limité à une seule fois par foyer. En sont exclus les collaborateurs Signify et leurs proches ainsi que les revendeurs, leurs collaborateurs et leurs proches.

Le traitement de vos données à caractère personnel a lieu conformément à la [déclaration sur la protection de la vie privée](#) de Signify.

La garantie satisfait ou remboursé est soumise au droit suisse.